



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°32-2019-016

PUBLIÉ LE 22 FÉVRIER 2019

Sommaire

ARS

32-2019-01-31-003 - arrêté ARS 2019-282 modifiant la composition nominative du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier du Gers (4 pages) Page 3

DDT

32-2019-01-23-005 - Arrêté inter préfectoral portant prorogation des effets de l'arrêté inter préfectoral n°2014-24-0010 du 24 janvier 2014 portant déclaration d'intérêt général, autorisant les travaux au titre du code de l'environnement et instituant des servitudes, pour la gestion globale de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Adour et ses affluents en amont d'Aire sur l'Adour par l'Institution Adour (3 pages) Page 8

PREF-CAB

32-2018-11-19-002 - 1-Arrêté MHSP 04 décembre 2018 (6 pages) Page 12

32-2018-12-03-006 - AP MHA 01 01 2019 (3 pages) Page 19

32-2018-12-17-009 - AP MHRDC 01 01 2019 (7 pages) Page 23

PREF-DCL

32-2019-01-31-002 - Arrêté fixant le renouvellement de la composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) (4 pages) Page 31

ARS

32-2019-01-31-003

arrêté ARS 2019-282 modifiant la composition nominative
du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier du Gers

Composition du conseil de surveillance du CH du Gers

ARRETE ARS Occitanie / 2019- 282
Modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du centre hospitalier du Gers à Auch (Gers)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5 et L.6143-6 ; R.6143-1 et R.6143-3 ; R.6143-4 ; R.6143-12 et 13 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret 2016-1264 du 28 novembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pierre RICORDEAU en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 5 novembre 2018 ;

Vu l'arrêté ARS 2018-2018-3947 2018 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier du Gers à Auch ;

Vu la décision ARS Occitanie n°2018-3753 du 5 novembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

Vu la tenue des élections professionnelles dans la Fonction Publique Hospitalière le 6 décembre 2018 ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 du centre hospitalier du Gers ;

Vu la désignation par le syndicat CGT de Madame Karen PINAREL et de Monsieur Fabrice LAMARQUE pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier du Gers en qualité de représentants du personnel (nouveau mandat) ;

Vu la demande de modification de la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier du Gers du 8 janvier 2019 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}:

Les dispositions de l'article 2-I-2° de l'arrêté ARS Occitanie n° 2018-3947 du 16 novembre 2018 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier du Gers, sont modifiées comme suit :

I Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

2° En qualité de représentants du personnel médical et non médical :

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire

1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07



**Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie**
www.prs.occitanie-sante.fr

www.occitanie.ars.sante.fr

Madame Karen PINAREL et Monsieur Fabrice LAMARQUE, représentants désignés par l'organisation syndicale CGT (nouveau mandat) ;

ARTICLE 2 :

Par conséquent, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier du Gers – situé 10, rue Michelet – 32008 Auch cedex, établissement public de santé de ressort départemental est arrêtée comme suit :

I Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° En qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Monsieur Claude BOURDIL, conseiller municipal représentant le maire de la commune d'Auch ;
- Monsieur Jean-François CELIER et Monsieur Pascal MERCIER, représentants de la communauté d'agglomération Grand Auch Coeur de Gascogne ;
- Madame Charlette BOUE vice-présidente du conseil départemental, représentant le président du conseil général et Madame Valérie MANISSOL, conseillère départementale, représentant le conseil départemental du Gers ;

2° En qualité de représentants du personnel médical et non médical :

- Monsieur Yves ORTEGA, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame le Docteur Catherine VAILLANT et Monsieur le Docteur Emil-Constantin PREDESCU, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- **Madame Karen PINAREL et Monsieur Fabrice LAMARQUE**, représentants désignés par l'organisation syndicale CGT (nouveau mandat) ;

3° En qualité de personnalités qualifiées :

- Madame Corinne FAUCOMPRESZ et Madame Ingrid LADERRIERE, personnalités qualifiées désignées par la directrice générale de l'Agence Régionale de santé Midi-Pyrénées ;
- Madame Joëlle PRUDHOMME et Monsieur Jean-Claude CAZALAS, représentants des usagers, désignés par le préfet du Gers ;
- Monsieur Gérard DUCUNS, personnalité qualifiée, désignée par le préfet du Gers ;

II Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :

- Madame le Docteur FRANTESCU Ionela, présidente de la CME, vice-présidente du directoire du centre hospitalier du Gers ;
- le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ou son représentant ;
- Le représentant de la structure chargée de la réflexion d'éthique au sein du centre hospitalier de Gers (en cours de désignation) ;
- Le directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gers ou son représentant ;
- Le représentant des familles de personnes accueillies en USLD ou EHPAD.

ARTICLE 3 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance visés à l'article 1 du présent arrêté est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières révisées à l'article R6143-12 du code de la santé publique

ARTICLE 4 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourrs citoyens » accessible par le site internet www.telerecourrs.fr.

ARTICLE 5 :

Le Directeur de l'offre de Soins et de l'autonomie par intérim et le délégué départemental du Gers de l'Agence Régionale de Santé Occitanie sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Fait à Montpellier, le 31 JAN 2019

P/Le Directeur Général
Et par délégation
Le directeur de l'Offre de Soins
Et de l'Autonomie par intérim



Bertrand PRUDHOMMEAUX

DDT

32-2019-01-23-005

Arrêté inter préfectoral portant prorogation des effets de l'arrêté inter préfectoral n°2014-24-0010 du 24 janvier 2014 portant déclaration d'intérêt général, autorisant les travaux au titre du code de l'environnement et instituant des servitudes, pour la gestion globale de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Adour et ses affluents en amont d'Aire sur l'Adour par l'Institution Adour



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction départementale
des territoires
Service environnement,
ressource en eau et forêt
Bureau ressource en eau

n° d'ordre 65-2019-01-23-003

Arrêté inter préfectoral portant prorogation des effets de l'arrêté inter préfectoral n°2014-24-0010 du 24 janvier 2014 portant déclaration d'intérêt général, autorisant les travaux au titre du code de l'environnement et instituant des servitudes, pour la gestion globale de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Adour et ses affluents en amont d'Aire sur l'Adour par l'Institution Adour

**La préfète du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Le préfet des Hautes-Pyrénées,

- Vu** la directive européenne 2000/60/DCE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 214-1 à L. 214-3 relatifs à la procédure loi sur l'eau, L. 211-7 et R. 214-88 à R. 214-103 relatifs à la déclaration d'intérêt général ;
- Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 151-36 à L. 151-40 et R. 151-40 à R. 151-49 relatifs aux travaux prescrits ou exécutés par les départements, les communes, leurs groupements et les syndicats mixtes ainsi que par les concessionnaires de ces collectivités, et R. 152-29 à R. 152-35 relatifs aux servitudes de passage pour l'exécution de travaux, l'exploitation et l'entretien d'ouvrages ;
- Vu** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne, approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 1^{er} décembre 2015 ;
- Vu** l'arrêté inter préfectoral n°2014-24-0010 du 24 janvier 2014 portant déclaration d'intérêt général, autorisant les travaux au titre du code de l'environnement et instituant des servitudes, pour la gestion globale de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Adour et ses affluents en amont d'Aire sur l'Adour par l'institution Adour ;
- Vu** l'arrêté inter préfectoral n° 65-2019-01-23-002 du 23 janvier 2019 portant prorogation des effets de l'arrêté n° 2014-024-0011 du 24 janvier 2014 portant déclaration d'utilité publique des travaux de restauration d'ouvrages, de création de nouveaux ouvrages et leur équipement en télégestion des dix prises d'eau de l'Alaric, l'Ailhet, l'Uzerte, la Grande Prairie, Pardevant, Sombrun, Adour Vielle, Cassagnac, Lapalud Jarras et Riscle ;

Considérant la demande du 31 décembre 2018 de Monsieur le Président de l'Institution Adour de prolongation des arrêtés inter préfectoraux n°2014-24-0010 et n° 2014-024-0011 du 24 janvier 2014 ;

Considérant le bilan de la mise en œuvre des prescriptions des arrêtés sus-cités fourni par Monsieur le Président de l'Institution Adour à l'appui de sa demande ;

Considérant la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de ces prescriptions ;

Sur proposition de Messieurs les directeurs départementaux des territoires du Gers, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 - Objet

Les effets de l'arrêté inter préfectoral n° 2014-24-0010 du 24 janvier 2014 portant déclaration d'intérêt général, autorisant les travaux au titre du code de l'environnement et instituant des servitudes pour la gestion globale de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Adour et ses affluents en amont d'Aire sur l'Adour sont prorogées pour 5 ans jusqu'au 23 janvier 2024.

Le pétitionnaire, le périmètre, la consistance et la teneur des travaux ne sont pas modifiés.

ARTICLE 2 - Pétitionnaire

L'adresse du siège social de l'institution Adour, pétitionnaire, mentionnée à l'article 1 de l'arrêté sus-cité est ainsi modifié : « 38, rue Victor Hugo – 40 000 Mont de Marsan ».

ARTICLE 3 - Délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans les conditions prévues par l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, soit deux mois pour le pétitionnaire à compter de sa notification et quatre mois pour les tiers à compter de la publication ou de l'affichage de cette décision.

Dans le même délai de deux mois, le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R. 421-2 du code de justice administrative.

ARTICLE 4 - Modalités de publicité

Le présent arrêté sera affiché par les soins des maires des communes dont la liste est jointe en annexe 2 de l'arrêté sus-cité, pendant une durée minimale d'un mois, et publié au recueil des actes administratifs des préfectures des départements du Gers, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées.

Il sera mis à disposition du public sur les sites internet de chacune de ces préfectures pendant une durée d'au moins un an.

ARTICLE 5 - Exécution

Messieurs les directeurs départementaux des territoires du Gers, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées,

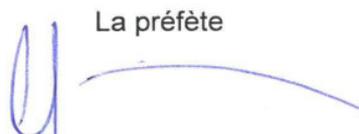
Messieurs les responsables des services départementaux de l'Agence Française pour la Biodiversité du Gers, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées,

Mesdames et Messieurs les maires des communes dont la liste est jointe en annexe 2 de l'arrêté sus-cité,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 23 JAN. 2019

A Auch

La préfète

Catherine SÉGUIN

A Pau

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Eddie BOUTTERA

A Tarbes

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire Général

Samuel BOUJU

Liste des communes incluses dans le périmètre de la déclaration d'intérêt général

Nom_Commune	INSEE_Commune	Departement
SIARROUY	65425	HAUTES-PYRENEES
SOMBRUN	65429	HAUTES-PYRENEES
SOREAC	65430	HAUTES-PYRENEES
SOUBLECAUSE	65432	HAUTES-PYRENEES
SOUES	65433	HAUTES-PYRENEES
SOUYEAUX	65436	HAUTES-PYRENEES
TALAZAC	65438	HAUTES-PYRENEES
TARASTEIX	65439	HAUTES-PYRENEES
TARBES	65440	HAUTES-PYRENEES
TOSTAT	65446	HAUTES-PYRENEES
TREBONS	65451	HAUTES-PYRENEES
UGNOUAS	65457	HAUTES-PYRENEES
VIC-EN-BIGORRE	65460	HAUTES-PYRENEES
VIELLE-ADOUR	65464	HAUTES-PYRENEES
VILLEFRANQUE	65472	HAUTES-PYRENEES
VILLENAVE-PRES-MARSAC	65477	HAUTES-PYRENEES
VISKER	65479	HAUTES-PYRENEES
ARBLADE-LE-BAS	32004	GERS
BARCELONNE-DU-GERS	32027	GERS
CAHUZAC-SUR-ADOUR	32070	GERS
CANNET	32074	GERS
CAUMONT	32093	GERS
CORNEILLAN	32108	GERS
GALIAX	32136	GERS
GEE-RIVIERE	32145	GERS
GOUX	32151	GERS
IZOTGES	32161	GERS
JU-BELLOC	32163	GERS
LABARTHETE	32170	GERS
LELIN-LAPUJOLLE	32209	GERS
MAULICHERES	32244	GERS
MAUMUSSON-LAGUIAN	32245	GERS
PLAISANCE	32319	GERS
PRECHAC-SUR-ADOUR	32330	GERS
RISCLE	32344	GERS
SAINT-GERME	32378	GERS
SAINT-MONT	32398	GERS
SARRAGACHIES	32414	GERS
TARSAC	32439	GERS
TASQUE	32440	GERS
TIESTE-URAGNOUX	32445	GERS
VIELLA	32463	GERS
BERNEDE	32046	GERS
LADEVEZE-VILLE	32175	GERS
LANNUX	32192	GERS
LUPPE-VIOLLES	32220	GERS
SAINT-AUNIX-LENGROS	32362	GERS
TERMES-D'ARMAGNAC	32443	GERS
VERGOIGNAN	32460	GERS
ARROSES	64056	PYRENEES-ATLANTIQUES
AYDIE	64084	PYRENEES-ATLANTIQUES
BETRACQ	64118	PYRENEES-ATLANTIQUES
CASTEIDE-DOAT	64173	PYRENEES-ATLANTIQUES
CROUSEILLES	64196	PYRENEES-ATLANTIQUES
GER	64238	PYRENEES-ATLANTIQUES
LABATUT	64293	PYRENEES-ATLANTIQUES
LAMAYOU	64309	PYRENEES-ATLANTIQUES

PREF-CAB

32-2018-11-19-002

1-Arrêté MHSP 04 décembre 2018

*Arrêté préfectoral portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers - promotion
du 04 décembre 2018*

Préfecture

Direction des Services du Cabinet

Bureau de la Représentation de l'État

ARRÊTÉ

prononçant l'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs pompiers

Promotion du 04 décembre 2018

La PRÉFÈTE du GERS

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif aux conditions d'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs pompiers ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Des médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs pompiers dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement :

Médaille GRAND OR

- Monsieur BARRAU Alain

commandant à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Gers

- Monsieur BOURGADE Jean-Louis

sergent au Centre de SECOURS de PAVIE

Médaille OR

- Madame BAQUE Françoise

médecin au Centre de SECOURS de SARAMON

- Monsieur BOUE Guy

adjudant au Centre de SECOURS de GONDRIN

- Monsieur BOUSIGON Alain

adjudant-chef au Centre de SECOURS PRINCIPAL de CONDOM

- **Monsieur DAVASSE Jean-Louis**
caporal-chef au Centre de SECOURS de SAINT CLAR
- **Monsieur DESTEFANI Franck**
adjudant-chef au Centre de SECOURS de FLEURANCE
- **Monsieur GASTON Christian**
adjudant-chef au Centre de SECOURS PRINCIPAL de l'ISLE JOURDAIN
- **Monsieur GRAU Elian**
lieutenant au Centre de SECOURS de FLEURANCE
- **Monsieur LAMAZOU Fernand**
lieutenant au Centre de SECOURS de CAZAUBON
- **Monsieur NOULENS Christian**
caporal-chef au Centre de SECOURS de GONDRIN
- **Monsieur TALENTON Philippe**
adjudant au Centre de SECOURS de SAINT PUY
- **Monsieur VIBOUD Daniel**
caporal-chef au Centre de SECOURS de MONTREAL

Médaille ARGENT

- **Monsieur BERDOT Stéphane**
adjudant au Centre de SECOURS PRINCIPAL d'AUCH
- **Monsieur CHAHID Younes**
lieutenant au Centre de SECOURS PRINCIPAL de CONDOM
- **Monsieur D'HALESCOURT Nicolas**
adjudant au Centre de SECOURS PRINCIPAL de l'ISLE JOURDAIN
- **Monsieur KUNZ Freddy**
caporal-chef au Centre de SECOURS de BARCELONNE DU GERS
- **Monsieur MONLUCQ Thierry**
adjudant au Centre de SECOURS de BARCELONNE DU GERS
- **Monsieur PUCHOUAU Franck**
sergent-chef au Centre de SECOURS de BARCELONNE DU GERS

Médaille BRONZE

- **Monsieur ADER Francis**
caporal-chef au Centre de SECOURS de FLEURANCE
- **Monsieur ADER Joël**
caporal-chef au Centre de SECOURS de FLEURANCE

- **Monsieur ALBINET David**
sergent-chef au Centre de SECOURS de FOURCES

- **Monsieur AUDOUIN Fabrice**
caporal au Centre de SECOURS de COLOGNE

- **Monsieur BARBIE Arnaud**
caporal-chef au Centre de SECOURS de SARAMON

- **Monsieur BLANC Didier**
sergent au Centre de SECOURS de COLOGNE

- **Monsieur BLANQUEFORT Jean-Luc**
adjudant au Centre de SECOURS de SARAMON

- **Monsieur BLANQUEFORT Joël**
sergent au Centre de SECOURS PRINCIPAL de l'ISLE JOURDAIN

- **Madame BOCEK DE BRITO Monique**
médecin au Centre de SECOURS de FLEURANCE

- **Monsieur BOTET DECOT Frédéric**
caporal au Centre de SECOURS de FLEURANCE

- **Madame CARSALADE Sandrine**
infirmière au Centre de SECOURS de SARAMON

- **Madame CAZENEUVE Coralie**
caporal-chef au Centre de SECOURS de FLEURANCE

- **Monsieur CAZES Jérémy**
sergent au Centre de SECOURS de SAINT PUY

- **Monsieur DAL-MAS Mathieu**
caporal-chef au Centre de SECOURS PRINCIPAL d'AUCH

- **Monsieur DELOUS Fabrice**
adjudant-chef au Centre de SECOURS de la ROMIEU

- **Madame DERREY Patricia**
infirmière au Centre de SECOURS de FLEURANCE

- **Monsieur DUFAU Pascal**
sergent-chef au Centre de SECOURS PRINCIPAL de l'ISLE JOURDAIN

- **Monsieur DUMOUCHE William**
caporal-chef au Centre de SECOURS de COLOGNE

- **Monsieur GAUTHIER Kévin**
caporal-chef au Centre de SECOURS PRINCIPAL de l'ISLE JOURDAIN

- **Monsieur GIAVARINI Pierre**
caporal-chef au Centre de SECOURS de SARAMON

- **Monsieur GIROMETTA Sébastien**
adjudant au Centre de SECOURS de FLEURANCE

- **Monsieur LADISSE Christophe**
sergent au Centre de SECOURS de BARCELONNE DU GERS

- **Monsieur LAGARDE Gilles**
sergent au Centre de SECOURS de COLOGNE

- **Monsieur LASSALLE Jean-Christophe**
sergent au Centre de SECOURS de CASTERA VERDUZAN

- **Monsieur LAVERNY Stéphane**
caporal-chef au Centre de SECOURS PRINCIPAL de CONDOM

- **Monsieur LE MAITRE Anthony**
sergent au Centre de SECOURS de SAINT PUY

- **Monsieur LEDORNER Damien**
caporal-chef au Centre de SECOURS PRINCIPAL de CONDOM

- **Monsieur LEPARQUOIS Philippe**
sergent-chef au Centre de SECOURS PRINCIPAL de l'ISLE JOURDAIN

- **Monsieur LESPINASSE Cédric**
sergent au Centre de SECOURS de SARAMON

- **Monsieur MANAUT Yannick**
sergent-chef au Centre de SECOURS de SAINT CLAR

- **Monsieur MAROC Hamed**
caporal-chef au Centre de SECOURS PRINCIPAL de CONDOM

- **Monsieur MARTIN Christophe**
caporal-chef au Centre de SECOURS PRINCIPAL de l'ISLE JOURDAIN

- **Madame MARTINEZ Emma**
sergent au Centre de SECOURS PRINCIPAL de CONDOM

- **Monsieur MAZZONETTO Bastien**
sergent-chef au Centre de SECOURS de SAINT PUY

- **Monsieur MIALHE Matthieu**
caporal au Centre de SECOURS de SARAMON

- **Madame MONNEREAU Jennifer**
caporal-chef au Centre de SECOURS de SAINT CLAR

- **Monsieur MOUIOR Jean-Luc**
sergent au Centre de SECOURS de FLEURANCE

- **Monsieur OUFRICHE Mokhtar**
sergent au Centre de SECOURS de NOGARO

- **Monsieur PENET Bruno**
sergent au Centre de SECOURS de SAINT CLAR

- **Monsieur PEZZUTTO David**
caporal-chef au Centre de SECOURS PRINCIPAL de L'ISLE JOURDAIN

- **Monsieur PIAI Ludovic**
adjudant au Centre de SECOURS de CASTERA VERDUZAN

- **Monsieur PLANTE Philippe**
lieutenant au Centre de SECOURS de FOURCES

- **Madame POKUSA Elodie**
caporal-chef au Centre de SECOURS PRINCIPAL de CONDOM

- **Monsieur PORTERIE Yoann**
sergent au Centre de SECOURS de FLEURANCE

- **Monsieur POULET Aurélien**
caporal-chef au Centre de SECOURS PRINCIPAL de CONDOM

- **Monsieur RIERA Laurent**
sergent au Centre de SECOURS PRINCIPAL d'AUCH

- **Monsieur ROUX Julien**
sergent au Centre de SECOURS de COLOGNE

- **Monsieur SABARROS Pierre-Marc**
sergent au Centre de SECOURS de SAINT CLAR

- **Monsieur SOULIER Benjamin**
caporal-chef au Centre de SECOURS de COLOGNE

- **Monsieur TENET Robert**
caporal au Centre de SECOURS de MARCIAC

- **Monsieur TERNIER David**
infirmier au Centre de SECOURS de SAINT CLAR

- **Monsieur THIROUARD Renaud**
sergent au Centre de SECOURS de SARAMON

- **Monsieur TONOLI Lionel**
caporal au Centre de SECOURS de BARCELONNE DU GERS

- **Monsieur TOUZIN Georges**
caporal-chef au Centre de SECOURS PRINCIPAL de CONDOM

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Auch, le 19 NOV. 2018



La préfète

Catherine SÉGUIN

PREF-CAB

32-2018-12-03-006

AP MHA 01 01 2019

Arrêté préfectoral portant attribution de la médaille d'honneur agricole - promotion 01 01 2019

Direction des Services du Cabinet
Bureau de la Représentation de l'Etat

ARRÊTÉ

portant attribution de la médaille d'honneur agricole

Promotion du 1^{er} janvier 2019

■ ■ ■

La PRÉFÈTE du GERS

Chevalier de l'Ordre Nationale du Mérite

- Vu** le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;
- Vu** le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à la médaille agricole, modifié le 23 août 2001 ainsi que ses circulaires d'application ;
- Vu** l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets à décerner la médaille d'honneur agricole ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

La médaille d'honneur agricole est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Médaille GRAND-OR

- **Monsieur CASALINI Patrick**
Ingénieur en informatique
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne
- **Madame CAZENEUVE Annette**
Chargée de clientèle
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne
- **Monsieur CHANTAL Robert**
Directeur relation client
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne
- **Madame FOURCADE Catherine**
Cadre Bancaire
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne
- **Monsieur ICHAS Joël**
Employé de banque
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

- **Monsieur LABORIE Philippe**
Commercial spécialisé
GROUPAMA D'OC
- **Monsieur MILLET Jean-Claude**
Informaticien
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

Médaille d'OR

- **Madame ABBATIELLO Brigitte**
Responsable Service
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne
- **Madame DUCES Sylvie**
Salariée
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne
- **Monsieur ESTEREZ Michel**
Chargé d'activités
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine
- **Monsieur LABARRERE Dominique**
Conducteur d'installation
CANDIA
- **Monsieur MALET Patrick**
Contrôleur
MSA MIDI PYRENEES SUD
- **Monsieur SAINT-MARTIN Alain**
Employé
MSA MIDI PYRENEES SUD
- **Monsieur SEGUIN Bernard**
Retraité
ARVALIS
- **Madame THORIGNAC Béatrice**
Responsable développement Agriculture
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

Médaille de VERMEIL

- **Monsieur SEGUIN Bernard**
Retraité
ARVALIS
- **Madame THOS Christine**
Gestionnaire Sinistres
GROUPAMA D'OC

Médaille d'ARGENT

- **Monsieur ARMAGNAC Serge**
Agent de maîtrise
DELPEYRAT SAS

- **Monsieur CASTET Frédéric**
Responsable commercial de secteur
GROUPAMA D'OC

- **Madame DE MARTIN Laurence**
Employée de banque
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

- **Monsieur FAVARIN Noël**
Contremaître
Société ARTERRIS

- **Madame FOUCAUD Cécile**
Secrétaire
MSA MIDI PYRENEES SUD

- **Madame MAGENDIE Ariane**
Chargée d'affaires entreprises
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

- **Madame PLANTEVIGNES Valérie**
Gestionnaire portefeuille santé
GROUPAMA D'OC

- **Madame POUYSEGU Pia**
Employée de banque
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

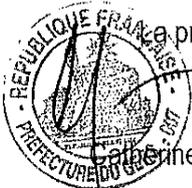
- **Madame REPONTI Christelle**
Secrétaire
MSA MIDI PYRENEES SUD

- **Monsieur SEGUIN Bernard**
Retraité
ARVALIS

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gers.

Fait à AUCH, le 03 décembre 2018


 préfète
 Bernard SÉGUIN

PREF-CAB

32-2018-12-17-009

AP MHRDC 01 01 2019

Arrêté préfectoral portant attribution de la médaille d'honneur RDC - promotion 01 01 2019

Direction des Services du Cabinet

Bureau de la Représentation de l'Etat

ARRETE

portant attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

■ ■ ■

La PRÉFÈTE du GERS

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code des Communes et notamment ses articles R 411-41 à R 411-54 ;

Vu le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987 portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale et donnant compétence aux Préfets en matière d'attribution de ladite médaille ;

Vu les circulaires d'application du décret susvisé, en date du 2 septembre 1997 et 4 mars 1988 de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ;

à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2019

ARRETE

Article 1 : La médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale est décernée aux titulaires et anciens titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille d'OR

- **Monsieur DATAS Henri**
Conseiller municipal - Mairie de SEISSAN

Article 2 : La médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale est décernée aux agents et anciens agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille d'OR

- **Madame BOURGEOIS Ghislaine**
Adjoint administratif principal - Conseil Départemental du Gers

- **Madame CARBONNIER Christiane**
Rédacteur principal - Mairie d'AIGNAN
- **Monsieur COLLONGUE Michel**
Agent de maîtrise principal - Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du Secteur Sud
- **Monsieur COUZIER Michel**
Agent de maîtrise principal - Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du Secteur Sud
- **Madame ESQUIRO Ghislaine**
Rédacteur principal - Conseil Départemental du Gers
- **Madame FOURTEAU Claire**
Assistante sociale - Conseil Départemental du Gers
- **Madame GRACIA Anne-Marie**
Rédacteur - Centre intercommunal d'action sociale de la Ténarèze
- **Madame HOGNE Brigitte**
Adjoint administratif principal - Mairie d'AIGNAN
- **Madame JASMIN Sylvette**
Secrétaire de mairie - Mairie de MONTIES
- **Monsieur LABORDE Jean-Claude**
Adjoint Technique Principal - Mairie de CONDOM
- **Madame LAMARQUE Eveline**
Adjoint technique - Mairie de CONDOM
- **Madame LIGER Nadine**
Rédacteur principal - Conseil Départemental du Gers
- **Monsieur MANTOVANI Joël**
Agent de maîtrise principal - Conseil Départemental du Gers
- **Madame MORA Régina**
Agent spécialisé des écoles maternelles - Mairie de SEISSAN
- **Monsieur RANALDI Patrick**
Adjoint Technique Principal - Conseil Départemental du Gers
- **Monsieur SERRA Raymond**
Educateur des activités physiques et sportives - Mairie de CONDOM
- **Madame SOUQUES Mireille**
Secrétaire de mairie - Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du Secteur Sud

Médaille de VERMEIL

- **Madame ADER Marilys**
Adjoint administratif principal - Conseil Départemental du Gers

- **Madame ARMENGOL Françoise**
Conseiller socio-éducatif - Conseil Départemental du Gers
- **Monsieur BARRO Eric**
Adjoint Technique Principal - SICTOM Secteur Ouest
- **Madame BATALLA Danièle**
Rédacteur principal - Office public de l'Habitat du Gers
- **Monsieur BENAC Frédéric**
Technicien - Grand Auch - Cœur de Gascogne
- **Monsieur BERTOLISSI Franck**
Agent de maîtrise principal - Mairie de FLEURANCE
- **Madame BOURGEOIS Ghislaine**
Adjoint administratif principal - Conseil Départemental du Gers
- **Monsieur CAMBLONG Frédéric**
Educateur Principal - Grand Auch - Cœur de Gascogne
- **Monsieur CHECCHIN Patrick**
Adjoint Technique Principal - Conseil Départemental du Gers
- **Monsieur COUEILLE Claude**
Adjoint Technique Principal - Mairie d'AUCH
- **Madame DUGOIS Marie-Christine**
Adjoint administratif - Mairie de PAVIE
- **Madame EVERLET Marie-Line**
Rédacteur principal - Conseil Départemental du Gers
- **Monsieur GAUBERT Philippe**
Adjoint Technique Principal - Grand Auch - Cœur de Gascogne
- **Monsieur GIL Eric**
Agent de maîtrise principal - SICTOM Secteur Ouest
- **Monsieur GRIT Jean-Marc**
Adjoint Technique Principal - SICTOM Secteur Ouest
- **Madame GUMIEL Marie-Julia**
Rédacteur principal - Conseil Départemental du Gers
- **Madame IRAGNE Ghislaine**
Adjoint administratif principal - Conseil Départemental du Gers
- **Madame JASMIN Sylvette**
Secrétaire de mairie - Mairie de MONTIES
- **Madame LANNELONGUE Marielle**
Auxiliaire de soins principal - Centre intercommunal d'action sociale de la Ténarèze

- **Madame LAPLASSE-ZAMBELLI Corinne**
ATSEM - Mairie de PREIGNAN
- **Madame LAUTIER Martine**
Rédacteur principal - Mairie d'AUCH
- **Monsieur MANTOVANI Joël**
Agent de maîtrise principal - Conseil Départemental du Gers
- **Monsieur MENEGHETTI Pierre-Yves**
Chef de service de Police Municipale - Mairie de CONDOM
- **Madame MONTANEL Annie**
Adjoint Technique Principal - Mairie de SEISSAN
- **Monsieur NAPIAS Philippe**
Adjoint Technique Principal - SICTOM Secteur Ouest
- **Monsieur PALACIN Claude**
Agent de maîtrise principal - Mairie de FLEURANCE
- **Madame PERIN Bernadette**
Agent technique principal - Mairie de PREIGNAN
- **Monsieur RANALDI Patrick**
Adjoint Technique Principal - Conseil Départemental du Gers
- **Madame ROYER Eliane**
Rédacteur - Conseil Départemental du Gers
- **Madame TESSEYRE Martine**
Adjoint administratif principal - Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Auch
- **Monsieur TOLO Jean-Marc**
Technicien principal - Mairie d'AUCH
- **Monsieur VALADIE Marc**
Adjoint Technique Principal - Conseil Départemental du Gers

Médaille d'ARGENT

- **Madame ADER Marilys**
Adjoint administratif principal - Conseil Départemental du Gers
- **Madame ARCAS Patricia**
Rédacteur principal - Conseil Départemental du Gers
- **Madame BAZERQUE Christine**
Ingénieur Principal - Conseil Départemental du Gers
- **Madame BENETRIX Monique**
Auxiliaire de soins - Centre intercommunal d'action sociale de la Ténarèze

- **Monsieur BLANC Sébastien**
Directeur Général des Services - Grand Auch - Cœur de Gascogne
- **Monsieur BLESZ Vincent**
Assistant d'enseignement artistique - Communauté de communes de la Lomagne Gersoise
- **Madame BRETON Sylvie**
Agent spécialisé des écoles maternelles - Communauté de Communes BASTIDES de LOMAGNE
- **Monsieur CAPURAN Joël**
Adjoint Technique Principal - Conseil Départemental du Gers
- **Madame CARNELLO Arlette**
Agent Social Principal - Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Auch
- **Madame CHEF Julie**
Assistant d'enseignement artistique - Grand Auch - Cœur de Gascogne
- **Madame CINCON-BERNIGOLE Monique**
Agent Social Principal - Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Auch
- **Madame CLEMENTE Patricia**
Attachée principale - Conseil Départemental du Gers
- **Madame DABRIN Marie-France**
Adjoint Technique Principal - Mairie d'AUCH
- **Monsieur DUBON Jérôme**
Adjoint technique - Mairie de PAVIE
- **Madame DUHARD Corinne**
ATSEM - Mairie de PAVIE
- **Monsieur DUPUY Olivier**
Adjoint Technique Principal - Mairie de SEISSAN
- **Monsieur ERGUY André**
Technicien principal - Conseil Départemental du Gers
- **Monsieur FERAUT Didier**
Adjoint Technique Principal - Mairie d'AUCH
- **Madame FOURCADE Marie-Rose**
Agent Social Principal - Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Auch
- **Monsieur GARBAGE Guy**
Adjoint Technique Principal - Communauté de Communes du BAS ARMAGNAC
- **Madame GUERRERO Nicole**
Adjoint Technique Principal - Conseil Départemental du Gers
- **Madame HENRIOT Sylvie**
Animatrice - Communauté de Communes BASTIDES de LOMAGNE

- **Madame JASMIN Sylvette**
Secrétaire de mairie - Mairie de MONTIES
- **Monsieur LAJUS François**
Adjoint Technique Principal - Mairie d'AUCH
- **Monsieur LAMARQUE Hervé**
Adjoint Technique Principal - Mairie de CONDOM
- **Madame LAMARRE Véronique**
Adjoint d'animation principal - Communauté de Communes du BAS ARMAGNAC
- **Monsieur LOUCHEZ Michel**
Adjoint Technique Principal - SICTOM Secteur Ouest
- **Monsieur MARGOËT Pierre**
Adjoint Technique Principal - Communauté de communes de la Lomagne Gersoise
- **Madame MEVEL Pascale**
Animatrice - Grand Auch - Cœur de Gascogne
- **Madame MORA Christine**
Adjoint administratif principal - Mairie d'AIGNAN
- **Madame NARRAN Béatrice**
Rédacteur principal - Mairie de PAVIE
- **Monsieur NEYBOURGER Pierre**
Animateur - Grand Auch - Cœur de Gascogne
- **Madame PINTO Juliette**
Adjoint Technique Principal - Mairie de FLEURANCE
- **Madame RANC Dominique**
ATSEM - Centre intercommunal d'action sociale de la Ténarèze
- **Monsieur RINALDI Jean-Jacques**
Agent de maîtrise principal - Service Départemental d'Incendie et de Secours
- **Monsieur ROY Michel**
Agent de maîtrise principal - Conseil Départemental du Gers
- **Monsieur SABATHIER Cédric**
Adjoint Technique Principal - Mairie de SEISSAN
- **Madame SAIVE Isabelle**
Auxiliaire de soins principal - CCAS MONT DE MARSAN - Maison d'accueil spécialisée Simone SIGNORET
- **Madame SUS Christine**
Adjoint Technique Principal - Conseil Départemental du Gers
- **Madame VILLANUEVA Isabelle**
Agent Social Principal - Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Auch

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

AUCH, le 17 DEC. 2018



La préfète

Catherine SÉGUIN

PREF-DCL

32-2019-01-31-002

Arrêté fixant le renouvellement de la composition du
Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques
Sanitaires et Technologiques (CoDERST)

*Arrêté fixant le renouvellement de la composition du Conseil Départemental de l'Environnement
et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST)*

Préfecture
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du droit de l'environnement

**Arrêté fixant le renouvellement de la composition
du Conseil Départemental de l'Environnement
et des Risques Sanitaires et Technologiques
(CoDERST)**

La Préfète du Gers,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code de la Santé Publique – Livre IV - Titre 1^{er} - Chapitre VI – les articles L. 1416-1, L. 1422-1 et R. 1416-16 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit ;
- VU** l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives ;
- VU** la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires ;
- VU** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif au fonctionnement des commissions administratives placées auprès des autorités de l'État et des établissements publics de l'État ;
- VU** le décret n°2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;
- VU** le décret n° 2015-1342 du 23 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2006 portant création du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologique (CoDERST) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'application au niveau départemental de la condition prévue au 1^o de l'article R141-21 du code de l'environnement concernant le mode de désignation des associations agréées pour participer au débat sur l'environnement au sein de certaines instances dans le département du Gers ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2018 portant modification de la composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques ;
- VU** les propositions de désignation des personnes, services, organismes et associations consultés ;

VU le décret du 8 décembre 2017 nommant Mme Catherine SÉGUIN, préfète du Gers ;
VU le décret du 6 novembre 2016 nommant M. Guy FITZER, secrétaire général de la préfecture du Gers ;
VU l'arrêté du 17 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Guy FITZER, secrétaire général de la préfecture du Gers ;
CONSIDÉRANT que l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2018 portant modification de la composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques expire le 29 janvier 2019.
CONSIDÉRANT qu'il a lieu de renouveler l'arrêté de composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques ;
SUR proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, présidé par la préfète ou son représentant, comprend :

Sept représentants des services de l'État :

Agence Régionale de Santé : **un** représentant(e),
Direction départementale des territoires : **deux** représentant(e)s,
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : **un** représentant(e),
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations : **un** représentant(e),
Direction de la citoyenneté et de la légalité : **deux** représentant(e)s

Cinq représentants des collectivités territoriales :

M. Bernard GENDRE, conseiller départemental, en qualité de titulaire
M. Jean-Pierre COT, conseiller départemental, en qualité de suppléant

Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, conseillère départementale, en qualité de titulaire
M. Jean-Pierre SALERS, conseiller départemental, en qualité de suppléant

M. Philippe BARON, maire de Loubersan, en qualité de titulaire
M. Henri DIEDERICH, maire de Larée, en qualité de titulaire
M. Alain SANCERRY, maire de Pellefigue, en qualité de titulaire

M. Didier LARRIEU, maire de Nizas, en qualité de suppléant
M. Alain DUFFOURG, maire de Tourrenquets, en qualité de suppléant
M. Philippe BEYRIES, maire de Castelnau d'Auzan Labarrère, en qualité de suppléant

Neuf personnes réparties à parts égales entre des représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission et des experts dans ces mêmes domaines :

Un représentant des organisations de consommateurs

Mme Monique MONLEZUN, association UFC Que Choisir, en qualité de titulaire

Un représentant de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique

M. René LOUBET, en qualité de titulaire
M. Pierre RAZES, en qualité de suppléant

Un représentant des associations agréées de protection de la nature et de défense de l'environnement

M. Jean-Manuel FULLANA, FNE Midi-Pyrénées, en qualité de titulaire
M. Robert NAVARRE, FNE Midi-Pyrénées, en qualité de suppléant

Un représentant de la profession agricole désigné par la chambre d'agriculture

M. Rémy FOURCADE, en qualité de titulaire
M. Bernard MALABIRADE, en qualité de suppléant

Un représentant de la profession du bâtiment désigné par la chambre de métiers

M. Michel LARTIGUE, en qualité de titulaire
Mme Corine FAVAREL, en qualité de suppléante

Un représentant désigné par la chambre de commerce et d'industrie

Mme Anne PIQUES-ROUXELIN, en qualité de titulaire
M. François BEDOUSSAC, en qualité de suppléant

Un représentant de la fédération du bâtiment et des travaux publics

M. Stéphane RISS, en qualité de titulaire
M. Jean-Luc DAZEAS, en qualité de suppléant

Un représentant du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. le Commandant Périg BERNIER, en qualité de titulaire
M. le Capitaine Patrick BIFFI, en qualité de suppléant

Un représentant de la Fédération Départementale des Coopératives Agricoles

M. Gérard PARGADE, en qualité de titulaire
M. Jean-Jacques PEYRET, en qualité de suppléant

Quatre personnalités qualifiées, dont au moins un médecin

M. Bernard ROZES, hydrogéologue en qualité de titulaire
M. Jean-Marie GANDOLFI, hydrogéologue en qualité de suppléant

M. Olivier ROSES (association les Amis de la Terre) en qualité de titulaire
Mme Isabelle ARTUS (association les Amis de la Terre) en qualité de suppléante

M. Jean BUGNICOURT, chef des services techniques de la Chambre d'Agriculture, en qualité de titulaire
M. Philip EVERLET, en qualité de suppléant

M. le Docteur Pierre DEVILLE, en qualité de titulaire.

Article 2 : La Sous-préfète de Mirande, la Sous-préfète de Condom, l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, le chef du service de sécurité intérieure de la Préfecture sont invités à participer avec voix consultative.

Article 3 : Les membres désignés sont nommés pour trois ans.

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 31 janvier 2018 portant modification de la composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques est abrogé.

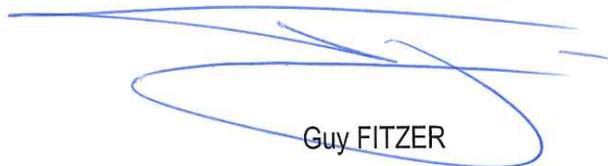
Article 5 : Le secrétariat du conseil est assuré par le bureau du droit de l'environnement de la préfecture.

Article 6 : Le fonctionnement du conseil est régi par les textes susvisés et par son règlement intérieur.

Article 7 : Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée aux membres de la commission, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auch, le **31 JAN. 2019**

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire général



Guy FITZER